

Au printemps de 1969, le même produit accusait une hausse de \$24 les 1,000 pieds et se vendait \$133.20, y compris la taxe fédérale de 11 p. 100. Il fallait ensuite ajouter la taxe provinciale du Québec de 8 p. 100, ce qui donnait un total de \$143.86 pour 1,000 pieds de bois.

On constate donc que pour la même quantité de bois, les taxes fédérale et provinciale représentent une augmentation de \$28.78.

Monsieur l'Orateur, j'ai voulu apporter cet exemple à la Chambre pour démontrer que chaque hausse du coût de la vie équivaut à une hausse de taxes aux deux niveaux de gouvernement.

On retrouve la même situation dans l'industrie de la chaussure, du vêtement, de l'ameublement, bref, dans toute l'industrie manufacturière canadienne.

Quand j'entends le gouvernement dire qu'il veut lutter contre l'inflation, je me dis qu'il n'est pas sérieux du tout, et que les mesures qu'il prend en vue de combattre l'inflation ne produisent d'autre résultat que de l'augmenter, parce que cela fait son affaire.

Dans ce bill, il est question de progrès social. Mais on impose une nouvelle taxe qui s'élèvera jusqu'à \$120.

Il n'est peut-être pas tellement nécessaire d'insister sur ce sujet, car on l'a assez souvent soulevé en cette enceinte. Des protestations sont venues de toutes parts contre cet impôt dit de progrès social, qui enlève du pouvoir d'achat là où il n'y en a déjà pas suffisamment.

Quand on considère la façon dont un gouvernement doit se financer pour assurer l'administration du bien public, on ne peut faire autrement que de le condamner. A mon sens, un système fiscal ne devrait jamais avoir pour but de financer l'administration d'un gouvernement souverain, mais tendre plutôt à régulariser le flot monétaire dans le pays, prendre l'argent là où il y a excédent.

• (9.30 p.m.)

Lorsqu'il y a manque d'argent, dans un secteur quelconque de l'économie, qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'industrie, du domaine ouvrier, cela crée nécessairement un malaise comme celui qui existe actuellement au Canada. Il y a crise de chômage et de pauvreté dans les domaines agricole et ouvrier, et le gouvernement s'acharne à aller chercher de l'argent dans ces domaines, où il n'y en a pas même assez.

S'il arrive qu'à un niveau quelconque de l'économie d'un pays, il y ait trop d'argent, cela peut créer un malaise aussi grave que s'il n'y en avait pas assez dans d'autres milieux.

A mon avis, le système fiscal doit servir de soupape de sûreté, c'est-à-dire que lorsqu'il y a trop d'argent, à un niveau quelconque de

l'économie du pays, le système fiscal doit permettre que l'on prenne l'argent où il y en a trop. A ce moment-ci, monsieur l'Orateur, je vise la création d'un monopole, et c'est à ce moment-là que le système fiscal doit intervenir.

C'est pourquoi je dis—et je pense que, à ce sujet, je suis appuyé par mes collègues du Ralliement créditiste—que le seul système fiscal acceptable est celui de l'imposition à la source. Cependant, l'exemption d'impôt doit être suffisante pour laisser à l'individu un pouvoir d'achat qui lui permettra d'honorer ses obligations, car l'exemption de base actuelle est nettement insuffisante pour satisfaire les besoins des travailleurs et des consommateurs. Au fait, l'exemption de base de \$1,000 est la même, je pense, qu'il y a 10 ou 12 ans. Cela n'a pas changé, malgré les charges énormes qui assaillent de toutes parts les familles canadiennes.

Alors, je suis d'avis qu'au lieu d'instituer une taxe directe, une taxe à la source qu'on appelle taxe de progrès social, laquelle enlève du pouvoir d'achat aux familles, aux individus, à ceux qui en ont besoin, le gouvernement aurait été beaucoup plus sage de porter l'exemption de base des célibataires de \$1,000 à \$2,500, et celle des contribuables qui ont des personnes à charge à un minimum de \$5,000.

Si le gouvernement avait adopté ces mesures que nous réclamons depuis de nombreuses années, il aurait rendu un fier service aux familles canadiennes, aux travailleurs canadiens, à ceux qui en ont le plus besoin.

Un des collègues du ministre des Finances (M. Benson), l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford), déclarait, dans un discours qu'il prononçait à une réunion fédérale-provinciale, le 19 décembre 1968, que les principaux moyens sur lesquels le gouvernement fédéral comptait pour réglementer le niveau de l'activité économique et le taux de l'augmentation des prix étaient les programmes monétaires et fiscaux.

Il semble que le gouvernement fédéral ne puisse trouver d'autres moyens que des programmes monétaires et fiscaux pour réglementer le niveau de l'activité économique et le taux d'augmentation des prix. Étant donné tout ce qui se passe au Canada, j'estime que le gouvernement s'est très mal servi de ces programmes monétaires et fiscaux, car les résultats sont tout à fait contraires.

Ce bill qu'on nous demande d'étudier, à la veille d'un autre discours sur le budget, tire son origine de l'exposé budgétaire du mois d'octobre 1968.

Monsieur l'Orateur, je me demande un peu pourquoi le gouvernement a attendu si longtemps pour présenter ce bill, s'il voulait à tout prix faire adopter cette loi. Si cette mesure vise à améliorer la situation économi-